

BROMAPESCE BLOC

R2620

SECTION 1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial : BROMAPESCE BLOC

Type de formulation : Bloc appât

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage : Biocide

Type de produit : Rodenticide

Utilisateurs : Usage mixte : grand public et professionnels

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Responsable de la mise sur le marché: LODI GROUP
Parc d'Activités des Quatre Routes
35390 GRAND FOUGERAY France
Email contact: regulatory@lodi.fr

1.4. Numéro d'appel d'urgence

N° de téléphone en cas d'urgence : FRANCE BNPC : 0033 (0)3 83 32 36 36
Liste des centre anti-poisons de France : <http://www.centres-antipoison.net>

SECTION 2 Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification CE 1999/45

Xn; R22

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage CE 1999/45

- Symbole(s)



:

Xn : Nocif

- Phrase(s) R

: R22 : Nocif en cas d'ingestion.

- Phrase(s) S

: S2 : Conserver hors de portée des enfants.

S13 : Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

S35 : Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage.

S46 : En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

S56 : Eliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

2.3. Autres dangers

Autres dangers : Symptômes, voir section 4

SECTION 3 Composition/informations sur les composants

Substance(s) dangereuse(s)

Composants / Impuretés : Ce produit est considéré comme dangereux

BROMAPESCE BLOC
R2620
SECTION 3 Composition/informations sur les composants (suite)

Nom de la substance	Contenance	No CAS	No CE	Numéro index	Classification
Bromadiolone	: 0,005 %	28772-56-7	249-205-9	----	----- T+: R26/27/28 T: R48/23/24/25 N: R50-53 ----- Acute Tox. 1 (H310) Acute Tox. 2 (H330) Acute Tox. 1 (H300) STOT RE 1 (H372) Aquatic Acute 1 (H400)

SECTION 4 Premiers secours
4.1. Description des premiers secours

- Ingestion : Appeler immédiatement un médecin.
- Inhalation : Non dangereux.
- Contact avec la peau : Laver la peau avec de l'eau savonneuse.
Consulter un médecin si l'indisposition ou l'irritation se développe.
- Contact avec les yeux : Rincer à l'eau.
Consulter un médecin si l'indisposition ou l'irritation se développe.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Ingestion : Hémorragie interne
- Inhalation : Inhalation peu probable.
- Contact avec la peau : Aucun(e).
- Contact avec les yeux : Aucun(e).

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement médical d'urgence : Proscrire tout lavage gastrique sans avis médical spécialisé.
L'antidote est la Vitamine K, mais attention l'administration de vitamine K n'est pas systématique.
L'administration de facteur de coagulation (PPSB) peut trouver sa place sur avis médical, dans certaines circonstances, pour les expositions les plus importantes et à distance de l'exposition.

Autres informations : Consulter un médecin.

SECTION 5 Mesures de lutte contre l'incendie
5.1. Moyens d'extinction

- Agents d'extinction appropriés : Brouillard d'eau.
Mousse.
Poudre.
Dioxyde de carbone.
- Agents d'extinction non appropriés : Aucun(e).
Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux : Aucun produit plus dangereux que le produit lui-même.

5.3. Conseils aux pompiers

- Protection contre l'incendie** : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.
- Incendies avoisinants** : Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau.

BROMAPESCE BLOC**R2620****SECTION 6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Précautions individuelles : Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.
Gants.

6.2. Précautions pour l'environnement

Précautions pour l'environnement : Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.
Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables.
Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Balayer ou recueillir le produit déversé et le mettre dans un récipient approprié pour élimination.

En cas de fuite et/ou d'épandage : Nettoyer les fuites ou pertes, mêmes mineures si possible sans prendre de risque inutile.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir sections 8 et 13

SECTION 7 Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Manipulation : Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

Précautions lors du maniement et de l'entreposage : Produit à manipuler en suivant une bonne hygiène industrielle et des procédures de sécurité.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Général : Eviter toute exposition inutile.

Stockage : Conserver dans un endroit sec et frais.
Conserver dans des emballages hermétiquement clos.
Conserver dans les conteneurs d'origine.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir 1.2.

SECTION 8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle**

Limites d'exposition professionnelle : Aucun(e).

8.2. Contrôle de l'exposition**Protection individuelle**

- **Protection respiratoire** : Aucun équipement de protection respiratoire n'est requis dans des conditions normales d'utilisation prévue avec une ventilation adéquate.

- **Protection des mains** : Porter des gants.

- **Protection de la peau** : Aucun vêtement spécial ou protection de la peau n'est recommandé dans les conditions normales d'utilisation.

BROMAPESCE BLOC

R2620

SECTION 8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle (suite)

- Protection des yeux : Non requis.

SECTION 9 Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique à 20 °C : Bloc appât
Couleur : Vert(e).
Odeur : Léger (légère).
pH : Non applicable.
Point d'éclair [°C] : Non applicable.
Propriétés explosives : Le produit n'est pas explosif

9.2. Autres informations

Aucune autre donnée disponible

SECTION 10 Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Voir 10.4. et 10.5.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité : Stable dans les conditions normales

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Aucun(es) dans des conditions normales.
Propriétés dangereuses : Aucun(es) dans des conditions normales.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter : Températures extrêmement élevées ou extrêmement basses.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles : Aucun(e).

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : Aucun(e).

SECTION 11 Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë :

DL50 orale (rat) [mg/Kg] : Bromadiolone : 0.56 mg/Kg
Admin.cutanée(lapin) DL50 [mg/kg] : Bromadiolone : 1.78 mg/Kg
Irritation de la peau (lapin) : Non irritant pour la peau
Irritation des yeux (lapin) : Non irritant pour les yeux

SECTION 12 Informations écologiques

12.1. Toxicité

BROMAPESCE BLOC**R2620****SECTION 12 Informations écologiques (suite)**

CL50-48 Hrs - Daphnia magna [mg/l] : Bromadiolone : 2 mg/L

12.2. Persistance - dégradabilité

Persistance - dégradabilité : Aucune donnée disponible.

Biodégradation [%] : Aucune donnée disponible.

12.3. Potentiel de bio-accumulation

Potentiel de bio-accumulation : Aucune donnée disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité : Aucune donnée disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Sur le produit : Aucune donnée disponible.

12.6. Autres effets néfastes

Toxicité sur les espèces terrestre : Aucune donnée disponible.

Toxicité sur l'oiseau : Aucune donnée disponible.

SECTION 13 Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Généralités : Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

SECTION 14 Informations relatives au transport**14.1. Numéro ONU**

N° ONU : Non applicable.

14.2. Nom d'expédition UN

- Désignation officielle de transport : Aucun(e).

14.3. Classe de danger pour le transport

- ADR Classe : Non applicable.

14.4. Groupe d'emballage

- Groupe d'emballage ADR : Non applicable.

14.5. Danger pour l'environnement

Danger pour l'environnement : Aucun(e).

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

I.D. n° : Non applicable.

- ADR/RID : Non réglementé.

SECTION 15 Informations réglementaires**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Rubrique ICPE : 1530

Concerné par le R689/2008 ? : Non

BROMAPESCE BLOC

R2620

SECTION 15 Informations réglementaires (suite)

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

CSR non disponible

SECTION 16 Autres informations

Liste des phrases R pertinentes (chap. 3) : R26/27/28 : Très toxique par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
R48/23/24/25 : Toxique : risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
R50/53 : Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Abréviations utilisées

ADR : Accord européen relatif au transport des marchandises Dangereuses par Routes
CE / EC : Concentration Efficace / Effective Concentration
CL / LC : Concentration Létale / Lethal Concentration
CSR : Rapport sur la Sécurité Chimique
DL : Installations Classées pour l'Environnement (n° de rubrique(s))
ICPE : Installations Classées pour l'Environnement (n° de rubrique(s))
LQ : Quantité limitée
NSA / NOS : Non Spécifié par Ailleurs / Not Otherwise Specified
ONU / UN : Organisation des Nations Unies / United Nations
RID : Regulations concerning the International Carriage of Dangerous goods by rail (Réglementation française ADR)

Conseils relatifs à l'utilisation

Précautions : Utiliser les produits avec précaution. Avant toute utilisation, lire l'étiquette et les informations concernant le produit.
Autres informations : Mode, dose et instructions d'emploi, se référer aux instructions mentionnées sur la fiche technique et l'étiquette.
Note : La présente Fiche de Données de Sécurité a été établie conformément à l'annexe II du règlement (CE) 1907/2006.
Dénégation de responsabilité : Avant d'utiliser ce produit pour la première fois ou selon un procédé nouveau, étudier attentivement la compatibilité avec le matériel mis en oeuvre. Malgré le soin apporté à la rédaction de cette fiche, aucune responsabilité ne saurait être acceptée en cas de dommage ou d'accident résultant de l'utilisation du mélange.

Le contenu et le format de cette fiche de données de sécurité sont conformes au RÈGLEMENT (CE) N°453/2010 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL

DENEGATION DE RESPONSABILITE Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette FDS a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables.

Fin du document